Montréal, le 25 Octobre 1865.

Monsieur,

Je suis chargé par Mgr. l'Evêque de Montréal de vous adresser la lettre que vous trouverez de l'autre part.

Je profite de cette circonstance pour vous dire que comme on ne connaît pas d'une manière certaine si le jeûne de l'Avent peut servir pour celui qui est prescrit pour le Jubilé, il a été décidé que le Jubilé, dans cette Ville et la Paroisse de Montréal, commencerait le 26 Novembre prochain, et se terminerait le jour de Noël, afin qu'il y ait une semaine où chacun pût satisfaire sûrement à l'obligation du jeûne. Je pense qu'il serait prudent de faire la même chose dans les Paroisses où l'on se proposait de ne commencer le Jubilé que le 1er Décembre.

De plus, je dois vous informer que, de l'avis de l'Autorité Ecclésiastique de tous les Diocèses de cette Province, il sera chanté, le 21 Décembre prochain, jour de la fête de St. Thomas, dans toutes les Eglises où se fait l'Office public, une Messe d'actions de grâces, pour remercier Dieu des biens spirituels et temporels si abondants qu'il nous a accordés cette année. J'ai la confiance qu'on se fera un bonheur de se soumettre à cette décision.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

A F. TRUTEAU, Vic.-Gén.,
Administrateur.